



FICHE D'ADHESION SAISON 2024-2025

RENOUVELLEMENT

N° LICENCE

(Certificat médical datant de moins de 3ans)

PREMIERE INSCRIPTION (Joindre un certificat médical)

Compétition

Loisir

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
MAIL	
TELEPHONE	
DATE DE NAISSANCE	

Contact en cas d'urgence :

Nom	
prénoms	
Numéro de téléphone	

J'atteste avoir pris connaissance de l'obligation de respecter le règlement AVIRON que l'on m'a remis par mail ou papier.

J'atteste sur l'honneur être apte à plonger et à nager 50 mètres : **Jeunes > à 16 ans et Adultes**

J'atteste sur l'honneur être apte à s'immerger et nager 25 mètres : **Jeunes < à 16 ans**

Fait à _____

SIGNATURE (vous signez pour le recto et verso de ce document)

Le _____

Avenue Wilson – 13600 LA CIOTAT TEL 04 42 71 67 82

Association Loi 1901 – N° d'agrément 13S33 Code APE 9312Z Siret 379499 247 000 11

Pour les Mineurs :

NOM et PRENOM du représentant légal :

Atteste de l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées (recto et verso) et autorise mon enfant à participer aux activités Aviron au sein de la SNC

J'atteste avoir pris connaissance de l'obligation de respecter le règlement AVIRON que l'on m'a remis par mail ou papier.

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

CONDITIONS DE PRATIQUE DE L'ACTIVITE

Adhésion au Club

La Société Nautique de La Ciotat est une association de Loi 1901, affiliée à la Fédération Française d'Aviron. Cela implique que tout participant aux activités de la Société Nautique de La Ciotat doit être à jour de sa cotisation annuelle et à jour du paiement de ses activités.

L'adhérent(e) a la possibilité de résilier définitivement son adhésion en cas de problème de santé contre-indiquant la pratique définitive des activités proposées. Sa demande, accompagnée d'un certificat médical, doit être adressée au club par lettre recommandée en accusé réception. La date de réception de la lettre définira la date d'effet de la résiliation.

Assurance

J'ai bien noté la proposition de souscription d'un contrat d'assurance complémentaire (MAIF) couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'aviron peut exposer les licenciés (art. L321-4 du code du sport).

Droit à l'image

Sauf avis contraire des adhérents et stipulé par écrit, les photos ou vidéo, prises à l'occasion d'une sortie, d'une fête ou d'une compétition pourront être utilisées ultérieurement dans le cadre de l'activité nautique du club (catalogue, site web,...) sans qu'aucune rétribution ou compensation ne puissent être réclamées à la Société Nautique de La Ciotat.

Règlement intérieur et Sécurité

- Je déclare avoir lu et approuve le règlement intérieur
- La Société Nautique de La Ciotat décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol de vos matériels ou effets personnels (objets de valeurs, vêtements, ...).
- J'autorise le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation dans le centre hospitalier le plus proche) rendues nécessaires par l'état du pratiquant.

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »